

Afférents au Conseil Municipal = 14  
 En exercice = 14  
 Qui ont pris part à la délibération = 11

**Date de la convocation-diffusion**

**07/02/2020**

**Date d'affichage**

**10/02/2020**

L'an deux mil vingt, le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames, Christine AIGOIN, Sophie FIGUIERE, Isabelle FOURNEL, Sophie POUJOL  
 Messieurs Stéphane BRIONI, Fabien CRUVEILLER, John HUISMAN, Paul JUAREZ, Philippe PINCHARD, Laurent ROQUE

**Absents excusés :** Madame Catherine BOUCHET, Messieurs Thierry GILHODEZ, Pierre CARNIAUX, Pierre DURANDET,

**Pouvoirs :** Monsieur Pierre CARNIAUX à Monsieur Laurent ROQUE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Laurent ROQUE

**Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.  
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2020, tel que présenté.

**Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget 2020 au M14**

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales,  
 Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019 avant le vote du budget primitif 2020.

Vu le rapport soumis à son examen,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2020 étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

**Dépenses d'investissement au M14**

Chapitre 20	18 000 x 25%	4 500€
Chapitre 21	218 517.19 x 25%	54 629.30€
Total	236 517.19 x 25%	59 129.30€

La limite de 59 129.30 € correspond à la limite supérieure que la ville pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020 à hauteur de ce qui est prévu par la loi soit ¼ des dépenses du budget primitif 2019

**SMEG : Remplacement du poste MASCARDET**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux : **Renforcement**

Ce projet s'élève à **85 017,20 € HT** soit **102 020,64 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

**Le projet consiste à remplacer le Poste MASCARDET qui est actuellement en dépassement de capacité.**

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public.

Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **85 017,20 € HT** soit **102 020,64 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **0,00 €**.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
5. Versera, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
  - le premier acompte au moment de la commande des travaux.
  - le second acompte et solde à la réception des travaux.
6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **2 821,16 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
8. Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

#### Election d'un Président de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-14,

Considérant que dans les séances où le Compte Administratif est débattu et voté, le Conseil Municipal doit élire un Président en remplacement du Maire qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Madame Isabelle FOURNEL, comme Président de séance, en remplacement de Monsieur le Maire, pour l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2019.

#### Approbation du Compte de Gestion 2019 M14 établi par Madame la Trésorière

Le conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Approbation du compte administratif 2019 M14

La Présidence de la séance est assurée par Madame Isabelle FOURNEL

Le Conseil Municipal, Monsieur Fabien CRUVEILLER se retire, à l'unanimité des membres présents :

- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	523 596.39	581 070.11
	INVESTISSEMENT	112 893.29	63 164.22
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		242 622.62
	INVESTISSEMENT		30 258.34
RAR	INVESTISSEMENT		
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	523 596.39	823 692.73
	INVESTISSEMENT	112 893.29	93 422.56
	TOTAL CUMULE	636 489.68	917 115.29

**Affectation du résultat 2019 M14**

Vu l'approbation du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion 2019 par le Conseil Municipal,  
Vu le résultat de fonctionnement,  
Vu le résultat d'investissement,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité décide et prend acte :

- Section de fonctionnement :

**C/002 (recettes) : 280 625.61 €**

Excédent en section de fonctionnement	300 096.34€
Résultat N en section d'investissement	-19 470.73€
Besoin de financement	19 470.73€
<b>Affectation au 1068(R)</b>	<b>19 470.73€</b>
<b>Report de fonctionnement au R002</b>	<b>280 625.61€</b>

- Section d'investissement :

**C/001 (Dépenses) : - 19 470.73€**

**C/1068 (recettes) : 19 470.73 €**

**Approbation du Compte de Gestion 2019 M49 établi par Madame la Trésorière**

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget annexe M49 de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité que le compte de gestion M49 dressé, pour l'exercice 2019, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Approbation du compte administratif 2019 M49**

La Présidence de la séance est assurée par Madame Isabelle FOURNEL.

Le Conseil Municipal, Monsieur Fabien CRUVEILLER se retire, à l'unanimité des membres présents :

- Vote et arrête les résultats définitifs du budget M49 tels que résumés ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATION DE L'EXERCICE</b>	<b>EXPLOITATION</b>	178 286.03	190 912.18
	<b>INVESTISSEMENT</b>	36 070.32	27 881.03
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	<b>EXPLOITATION</b>		70 696.62
	<b>INVESTISSEMENT</b>	27 881.03	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>EXPLOITATION</b>	178 286.03	261 608.80
	<b>INVESTISSEMENT</b>	63 951.35	27 881.03
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>242 237.38</b>	<b>289 489.83</b>

**Affectation du résultat 2019 M49**

Vu l'approbation du Compte Administratif M49 2019 et du Compte de Gestion M49 2019 par le Conseil Municipal,

Vu le résultat d'exploitation,

Vu le résultat d'investissement,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide et prend acte :

- Section d'exploitation :

**C/002 (recettes) : 47 252.45 €**

Excédent en fonctionnement	83 322.77€
Résultat N en section d'investissement	- -36 070 32€
Besoin de financement	36 070.32€
<b>Affectation de résultat au 1068 R</b>	<b>36 070.32€</b>
<b>Report au fonctionnement au R002</b>	<b>47 252.45€</b>

- Section d'investissement :

**C/001 (dépenses) : -36 070.32 €**

**1068 (recette) : 36 070.32 €**

**Renouvellement des 2 CDD de remplacement des agents techniques à 20h hebdomadaires**

Après l'exposé des raisons et modalités, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le renouvellement des 2 CDD de remplacement des agents techniques pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Un point est fait sur l'organisation des élections municipales du 15 et 22 mars 2020 (bureau et permanences)

La séance est levée à 19h47

**Le Maire**  
**Fabien CRUVEILLER**

